

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

Mme Cousin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Marchio, Mme Alexandra Masson,
M. Bovet et M. Dragon

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article établit une trajectoire de renouvellement des parcs automobiles privés visant à atteindre 95% de véhicules à très faibles émissions d'ici 2032. Ces objectifs soulèvent de grandes interrogations et représentent un défi irréaliste pour les entreprises. Celles-ci, fragilisées par des années de crises successives, ne seraient pas en mesure d'opérer cette transition et risqueraient de mettre fin à leur activité.

En raison des nombreux risques que cet article ferait peser sur nos entreprises, nous proposons sa suppression.